

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	15



**Monette
Fortin
Tremblay**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme au 31 mars 2022 et aux 31 mars 2021, et des actifs nets aux 1er avril 2021 et 31 mars 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 2 juin 2021.

Monette Fortin Tremblay Inc.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

Tél. / Tel. : 819 600-6660
Télec. / Fax : 819 600-6700

105-900, boulevard de la Carrière Boulevard
Gatineau, QC J8Y 6T5

mftcpa.com
info@mftcpa.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Monette Fortin Tremblay inc ¹

Société de comptables professionnels agréés

Gatineau (Québec)
Le 7 septembre 2022

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A129749

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

5

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds des sommes versées par les contreve- nants	Fonds des immo- bilisations	2022	2021
PRODUITS					
Subventions					
Ministère de la Justice du Québec (annexe A)	1 837 494 \$	- \$	5 327 \$	1 842 821 \$	1 475 577 \$
Emploi d'été Canada	4 889	-	-	4 889	4 211
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie - Colloque France	4 200	-	-	4 200	-
	1 846 583	-	5 327	1 851 910	1 479 788
Intervenante sociale en liaison	23 108	-	-	23 108	22 743
Sommes versées par les contrevenants	-	12 276	-	12 276	7 650
Dons	460	-	-	460	665
Revenus de formation	-	-	-	-	3 819
Autres revenus (annexe B)	61 225	-	-	61 225	7 265
	1 931 376	12 276	5 327	1 948 979	1 521 930
CHARGES					
Salaires	1 444 424	-	-	1 444 424	1 216 058
Avantages sociaux	224 325	-	-	224 325	173 709
Projets (annexe C)	71 373	2 230	-	73 603	22 213
Loyer et frais afférents	66 414	-	-	66 414	64 182
Frais de déplacement	17 096	-	-	17 096	11 841
Associations et cotisations	13 432	-	-	13 432	10 482
Télécommunications	11 934	-	-	11 934	12 606
Frais de formation	9 530	-	-	9 530	2 723
Taxes et permis	5 893	-	-	5 893	4 674
Frais et fournitures de bureau	4 974	-	-	4 974	7 132
Assurances	4 485	-	-	4 485	3 414
Entretien et réparations	4 325	-	-	4 325	3 854
Location d'équipement	2 164	-	-	2 164	2 719
Activités des bénévoles	1 323	-	-	1 323	906
Documentation et abonnements	652	-	-	652	1 606
Publicité et promotion	167	-	-	167	2 470
Frais du conseil d'administration	68	-	-	68	505
Honoraires professionnels	8 116	-	-	8 116	7 868
Frais bancaires	2 380	-	-	2 380	2 311
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	8 906	8 906	3 897
	1 893 075	2 230	8 906	1 904 211	1 555 170
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES					
	38 301 \$	10 046 \$	(3 579) \$	44 768 \$	(33 240) \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

6

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds des sommes versées par les contreve- nants	Fonds des immo- bilisations	2022	2021
Solde au début	91 734 \$	125 834 \$	13 266 \$	230 834 \$	264 074 \$
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	38 301	10 046	(3 579)	44 768	(33 240)
Virements inter-fonds	18	-	(18)	-	-
SOLDE À LA FIN	130 053 \$	135 880 \$	9 669 \$	275 602 \$	230 834 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS

BILAN

31 MARS 2022

7

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds des sommes versées par les contreve- nants	Fonds des immo- bilisations	2022	2021
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	1 170 823 \$	- \$	- \$	1 170 823 \$	825 950 \$
Débiteurs (note 3)	64 762	-	-	64 762	11 885
Frais payés d'avance (note 4)	8 099	-	-	8 099	7 750
À recevoir du fonds d'administration générale	-	135 880	-	135 880	125 834
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	-	-	-	104 530
	1 243 684	135 880	-	1 379 564	1 075 949
Placements (note 5)	106 872	-	-	106 872	-
Immobilisations corporelles (note 6)	-	-	46 957	46 957	13 266
	1 350 556 \$	135 880 \$	46 957 \$	1 533 393 \$	1 089 215 \$
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 7)	190 015 \$	- \$	- \$	190 015 \$	150 928 \$
Revenus reportés (note 8)	894 608	-	-	894 608	581 619
Dû au fonds des sommes versées par les contrevenants	135 880	-	-	135 880	125 834
	1 220 503	-	-	1 220 503	858 381
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	-	-	37 288	37 288	-
	1 220 503	-	37 288	1 257 791	858 381
ACTIFS NETS					
Investi en immobilisations	-	-	9 669	9 669	13 266
Affecté - Fonds des sommes versées par les contrevenants	-	135 880	-	135 880	125 834
Non affecté	130 053	-	-	130 053	91 734
	130 053	135 880	9 669	275 602	230 834
	1 350 556 \$	135 880 \$	46 957 \$	1 533 393 \$	1 089 215 \$

Engagements contractuels (note 10)

Pour le conseil d'administration

 ,administrateur

 ,administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

8

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	44 768 \$	(33 240) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 327)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	8 906	3 897
	48 347	(29 343)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(52 877)	6 933
Frais payés d'avance	(349)	(2 091)
Créditeurs	39 087	(26 325)
Revenus reportés	312 989	525 909
	347 197	475 083
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(42 597)	(8 955)
Dépôts à terme	(2 342)	(2 290)
	(44 939)	(11 245)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations	42 615	-
	42 615	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	344 873	463 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	825 950	362 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 170 823 \$	825 950 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif selon la partie III de la Loi sur les compagnies et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il offre des services dont les buts principaux sont l'accueil, le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les revenus d'intervenante sociale en liaison sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les sommes versées par les contrevenants, les dons et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds des sommes versées par les contrevenants rend compte des contributions pénales reçues par l'organisme. Le Ministère de la Justice du Québec établit annuellement un montant maximal des sommes versées par les contrevenants pouvant être affectées pour des initiatives régionales. L'organisme utilise ces sommes pour le projet enfants témoins. Les sommes reçues ainsi que les dépenses du projet enfants témoins sont présentés dans ce fonds.

Le coût non amorti des immobilisations ainsi que les emprunts contractés et les apports reçus pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds des immobilisations.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipements	10 ans
Matériel informatique	4 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus et des revenus reportés.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Services reçus à titre de bénévole

L'organisme utilise les services de bénévoles qui lui consacrent de nombreuses heures. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Taxes de vente à recevoir	13 603 \$	10 551 \$
Intérêts courus à recevoir	365	1 334
Autres créances à recevoir	50 794	-
	64 762 \$	11 885 \$

4. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2022	2021
Assurances	888 \$	757 \$
Stationnement	6 981	6 993
Fournisseurs	230	-
	8 099 \$	7 750 \$

5. PLACEMENTS

	2022	2021
Dépôt à terme, 2,24 %, échu en septembre 2021	-	104 530 \$
Dépôt à terme, 0,60 %, échéant en septembre 2024	106 872	-
	106 872	104 530
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	(104 530)
	106 872 \$	-

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobiliers et équipements	66 116 \$	59 945 \$	6 171 \$	6 733 \$
Matériel informatique	52 675	11 889	40 786	6 533
	118 791 \$	71 834 \$	46 957 \$	13 266 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

7. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs et frais courus	11 977 \$	11 254 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	178 038	139 674
	190 015 \$	150 928 \$

8. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent des ressources non dépensées au cours de l'exercice et destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les revenus reportés sont affectés à différents projets et sont répartis comme suit :

	Solde au début	Octroi	Affectation à l'exercice	solde à la fin
Ministère de la Justice du Québec :				
Projet enfants témoins	443 924 \$	529 615 \$	135 614 \$	837 925 \$
Projet enfants témoins - recherche	48 955	-	5 800	43 155
Budget COVID-19	88 740	-	88 740	-
Mesure autochtones	-	5 000	1 000	4 000
Député de Hull - Salle d'accueil des victimes	-	8 548	-	8 548
Député de Chapleau - Colloque France	-	3 000	2 020	980
	581 619 \$	546 163 \$	233 174 \$	894 608 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	Solde au début	Octroi	Affectation à l'exercice	solde à la fin
Ministère de la Justice du Québec :				
Matériel informatique - Projet enfants témoins	-	3 685 \$	461 \$	3 224 \$
Matériel informatique - Projet moderniser l'accessibilité et l'offre de services	-	38 930	4 866	34 064
	- \$	42 615 \$	5 327 \$	37 288 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

13

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 148 284 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023	58 328	\$
2024	59 434	\$
2025	30 522	\$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

En 2022, environ 95 % (97 % en 2021) des revenus proviennent d'un seul bailleur de fonds. La dépendance économique résulte du fait que la viabilité serait affectée par la perte de ces revenus.

13. PROJET ENFANTS TÉMOINS ET AUTRES TÉMOINS VULNÉRABLES

	2022	2021
Acquisitions d'immobilisations	3 685 \$	- \$
Salaires et avantages sociaux	124 914	-
Frais de fonctionnement	60 153	3 385
	- \$	- \$
	188 752 \$	3 385 \$

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

15

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds des sommes versées par les contreve- nants	Fonds des immo- bilisations	2022	2021
ANNEXE A - SUBVENTION - MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC					
Mission	1 546 340 \$	- \$	- \$	1 546 340 \$	1 412 020 \$
Projet enfants témoins	135 614	-	-	135 614	676
Projet enfants témoins - recherche	5 800	-	-	5 800	2 936
Aide aux témoignages	-	-	-	-	11 945
Programme de mesures de rechange générale	60 000	-	-	60 000	48 000
Masse salariale COVID-19	88 740	-	-	88 740	-
Mesure autochtones	1 000	-	-	1 000	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	-	5 327	5 327	-
	1 837 494 \$	- \$	5 327 \$	1 842 821 \$	1 475 577 \$

ANNEXE B - AUTRES REVENUS

Remboursement de dépenses - Projet enfants témoins	50 794 \$	- \$	- \$	50 794 \$	- \$
Fonds discrétionnaire - Député de Chapleau - Colloque France	2 020	-	-	2 020	-
Intérêts	7 814	-	-	7 814	4 471
Autres	597	-	-	597	11 945
	61 225 \$	- \$	- \$	61 225 \$	16 416 \$

ANNEXE C - PROJETS

Enfants témoins (annexe D)	- \$	2 230 \$	- \$	2 230 \$	1 567 \$
Enfants témoins - recherches	4 000	-	-	4 000 \$	4 736
Enfants témoins et autres témoins vulnérables (note 13)	60 153	-	-	60 153 \$	3 385
Visioconférence	-	-	-	- \$	12 525
Mesure autochtones	1 000	-	-	1 000 \$	-
Colloque France	6 220	-	-	6 220 \$	-
	71 373 \$	2 230 \$	- \$	73 603 \$	22 213 \$

ANNEXE D - PROJET ENFANTS TÉMOINS

Frais de déplacement	- \$	2 230 \$	- \$	2 230 \$	1 567 \$
----------------------	------	----------	------	----------	----------